

Mme. Véronique RIOTTON
Députée de la Haute-Savoie

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 9 février 2018

Véronique Riotton participe à un déplacement avec Brune Poirson sur l'économie circulaire

Suite à la question posée dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale le 7 février à Brune Poirson, Secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, Véronique Riotton a participé à un déplacement à Châlons-en-Champagne sur l'économie circulaire.

Véronique Riotton et Brune Poirson ont visité l'entreprise Machaon qui leur a présenté ses innovations permettant de valoriser les plastiques souples, et qui exporte dans de nombreux pays. Elle a développé un procédé qui lui permet d'avoir la première usine de recyclage en France de films plastiques ménagers issus de la collecte sélective. Cette entreprise voit aujourd'hui sa production augmenter de façon très importante et produit déjà 10 000 tonnes de granules de plastiques recyclés prêtes à être réincorporées dans de nouveaux produits chaque année.

Brune Poirson a présenté le deuxième axe de la feuille de route sur l'économie circulaire en cours de préparation et qui vise à produire mieux et avec moins de ressources en incitant économiquement à l'éco-conception des produits. Pour cela elle souhaite pousser les industriels à incorporer plus de matériaux recyclés dans leurs productions. La France bénéficie d'un fort potentiel pour une filière créatrice d'emplois et relai de croissance.

Plusieurs mesures étudiées par le gouvernement ont été annoncées et soumises à la consultation publique dès aujourd'hui :

- **Incorporer davantage de matières premières issues du recyclage dans les nouveaux produits**
Par l'engagement volontaire de l'ensemble des acteurs d'ici la fin de l'année. En l'absence de tels accords, la possibilité d'obligations réglementaires pourrait être exercée ;
- **Intégrer l'éco-conception dans les pratiques des entreprises**
En organisant les Assises de l'éco-conception pour mobiliser le tissu économique et en développant de nouveaux emballages biodégradables ou biosourcés ;
- **Soutenir économiquement l'éco-conception**
Par la mise en place d'accords volontaires ou d'incitations économiques en direction des producteurs ;

- **Accompagner l'investissement productif**
En mobilisant des leviers économiques ou fiscaux pour soutenir la réalisation de nouvelles unités de recyclage ;
- **Mobiliser les financements privés**
En activant les outils de la finance verte (label Transition énergétique et écologique pour le climat – TEEC, green bonds,) ;
- **Gérer les ressources de façon plus soutenable**
Par la mise en œuvre, entre autres, d'un premier « plan ressources France » pour les ressources jugées les plus stratégiques ;
- **Adapter les compétences professionnelles pour mieux produire**
En faisant évoluer l'ensemble des formations initiales et continues vers des programmes tenant compte des besoins de l'économie circulaire.
En accompagnant les entreprises, dont les acteurs de l'économie sociale et solidaire, dans l'évolution de leurs métiers.

Contact presse :

Alexis Cintrat, 07 86 61 65 26 – alexis.cintrat@clb-an.fr